

Prix Zervos - Région Bourgogne – Franche-Comté

Le « Prix Zervos – Bourgogne–Franche-Comté » est organisé tous les deux ans par l'Association « Fondation Christian & Yvonne Zervos » à Vézelay. Il est décerné par un jury indépendant à un.e artiste plasticien.ne.

Dates à retenir :

- Appel à candidature : deuxième quinzaine du mois de novembre 2018
- Clôture : 10 mars 2019 à minuit
- Délibération : vendredi 12 avril 2019
- Résidence : 8 à 14 semaines de mai à septembre 2019
- Exposition : juillet / août 2020

Le « Prix Zervos – Région Bourgogne – Franche-Comté » est doté :

- de 4500 euros versés directement au lauréat par le Conseil Régional
- d'une résidence de 8 à 14 semaines (entre mai et septembre) dans un atelier individuel avec logement, installé dans la propriété de La Goulotte située à 3 km de Vézelay (Yonne). (NB : sur place un véhicule est nécessaire pour les déplacements),
- d'une exposition du lauréat, éventuellement accompagnée d'un catalogue, organisée l'été suivant, par l'Association « Fondation Christian & Yvonne Zervos » dans la maison de La Goulotte.

Conditions de participation :

Ce prix biennal est réservé aux artistes sans limite d'âge, de toute nationalité, maîtrisant la langue française,

Dossier de candidature :

A constituer et à adresser **avant le 10 MARS 2019 (à minuit)** soit par courrier, soit par courriel. Le dossier comprend :

- 1- Le parcours de l'artiste et ses recherches
(3 pages maximum)

2 - Des reproductions de réalisations artistiques

clairement identifiées et éventuellement commentées et/ou accompagnées de textes critiques, de publications. Une vingtaine de reproductions significatives du parcours de l'artiste s'avèrent généralement suffisantes.

3 - Une note d'intention,

justifiant avec pertinence un projet personnel pour la résidence. Le lien avec le site et la personnalité des Zervos n'a pas de nécessité d'être. (une page maximum)

4 - Une lettre manuscrite,

signée du candidat, attestera sur l'honneur qu'il est le seul auteur des œuvres soumises au jury, de l'authenticité des documents et de la sincérité des déclarations (une page) ;

5 - Pour les candidats étrangers,

résidant en France, une copie du passeport avec visa d'entrée en France ou une copie, recto/verso, de la carte de séjour est à joindre au dossier. NB : Si le lauréat est de nationalité étrangère, il devra fournir dans les plus brefs délais, et obligatoirement, les documents officiels certifiant de la légalité de son séjour en France, sous peine d'annulation de son prix au profit de l'artiste immédiatement nommé à sa suite par le jury.

- Par courrier envoyé à :

**Association « Fondation Christian & Yvonne Zervos
BP 18
F - 89450 - Vézelay**

sous forme dactylographié et relié, écrit en français, de format A4 (Aucun envoi en recommandé n'est accepté) avec à l'intérieur une enveloppe de la bonne taille et correctement affranchie pour la réexpédition au destinataire. En cas d'absence d'une enveloppe retour, les dossiers ne seront pas retournés. Il est naturellement possible au candidat d'y adjoindre des vidéos, CD-Rom, DVD, catalogues...

- par courriel envoyé à :

fondation.zervos@wanadoo.fr

en un **seul envoi n'excédant pas 20 MO**. en format pdf ou ZIP (éviter les sous-dossiers et veiller à nommer chaque fichier du nom du candidat).

Tous les candidats recevront un accusé de réception. L'association décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte d'un dossier ou document.

Le candidat par le seul fait de l'envoi de son dossier se soumet aux conditions du présent règlement. Les conditions de participation et le règlement complet sont consultables et téléchargeables sur le site Internet www.fondationzervos.com . Rubrique « *activités* », onglet « *Prix Zervos* »

Identifiant du Prix Zervos – Région Bourgogne-Franche-Comté

Organisateur : Association
« Fondation Christian & Yvonne Zervos »

Adresse : B.P. 18
3 chemin des Bois de Chauffour
89450 – Vézelay

tél. : 03 86 32 36 10 (juillet/août)

E-mail : fondation.zervos@wanadoo.fr

Site Internet : www.fondationzervos.com

Propriétaire du lieu de résidence : Commune de Vézelay

Gestionnaire et organisateur :
Association loi 1901
« Fondation Christian & Yvonne Zervos »

Contacts :
Présidence / secrétariat de l'association
par courrier ou e-mail uniquement

Partenaires :
Commune de Vézelay
Conseil Régional de Bourgogne –
Franche-Comté
DRAC Bourgogne – Franche-Comté
Conseil départemental de l'Yonne
Fondation du Morvan, Terre de vie en
Bourgogne

Domaines :
Arts plastiques et arts visuels

Association « FondationChristian & Yvonne Zervos »

BP 18

89450 – Vézelay

fondation.zervos@wanadoo.fr

www.fondationzervos.com

